

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

S'Dorfblättla



2020 N°26



►► Bulletin d'Information

Chères Jungholtziennes,
chers Jungholtziens,

Le voici enfin ! Oui, le Dorfblättla du printemps... Je souhaite que cette première édition de l'année, aux couleurs du printemps et de la nature qui nous comble de ses parures magnifiques comme cet arbre superbe qui trône dans un jardin du village, vous trouve en bonne forme.

Dans le dernier numéro de l'année 2019 je formulais le vœu que 2020 soit une année exceptionnelle puisqu'elle affichait fièrement un 20/20, j'étais bien loin d'imaginer que l'interprétation en serait autre avec un 20+20 engendrant cette quarantaine !

Nous venons de vivre des semaines difficiles, avec des contraintes nombreuses et parfois exaspérantes, des gestes barrières imposés, des temps d'attente, la distanciation sociale et des médias déversant un flot d'informations parfois contradictoires et anxiogènes mettant notre quotidien à rude épreuve.

Votre bulletin municipal aussi est resté en 'stand by' durant cette longue période de confinement ! Non pas parce qu'il n'y avait rien à communiquer, mais parce que nous étions tous pris sur d'autres fronts et que le plus urgent a été de prendre en compte cette situation sanitaire exceptionnelle qui a été très chronophage et qui a nécessité un maximum de précautions.

Vous l'avez remarqué, la mairie est restée fermée au public ; toutefois l'équipe municipale est restée active. Depuis le début du confinement, le personnel communal travaille en alternance et en télétravail et nous avons mis en place toutes les précautions sanitaires requises. Par ailleurs tous les appels téléphoniques ont été automatiquement réorientés vers mon portable (d'où certaines surprises ☺) !

Avec mon équipe restreinte, j'ai régulièrement pris des nouvelles des personnes âgées du village, et proposé le service des courses (pharmacie et réapprovisionnements) qui fonctionne bien et répond aux besoins exprimés. A l'aube du dé-confinement je peux vous annoncer que dans l'ensemble, à Jungholtz, on s'en sort pas trop mal. Mais il ne s'agit pas de croire que tout est rentré dans l'ordre et que la vie va reprendre son cours ; nous ne retrouverons certainement pas notre « *vie d'avant* » le 17 mars 2020.

Dans ce contexte de crise exceptionnel, il me paraît primordial que dé-confinement ne rime pas avec une simple reprise des activités là où on les a laissées mais qu'il est urgent de repenser nos modes de vie et de trouver de nouvelles pistes concrètes de fonctionnement.

Alors que le Covid-19 a sévit avec virulence dans notre département, les Alsaciens se sont mobilisés de façon remarquable pour soutenir le travail du personnel hospitalier ; des mouvements de solidarité et d'entraide

extraordinaires ont émergé. Cette crise a aussi mis en lumière l'importance des relations d'entraide entre voisins, le rôle des acteurs locaux pour accompagner notre quotidien. Là où hier, nous étions essentiellement centrés sur nos problèmes personnels, nous avons réappris à nous soucier des autres.

Cette situation exceptionnelle a aussi fait ressortir le rôle primordial de l'action de proximité menée par les élus de nos petites communes, et j'ose espérer que nos instances dirigeantes y repenseront à deux fois avant de vouloir nous imposer leur vision centralisatrice et qu'elles comprendront qu'il est urgent d'agir avec bon sens et non en fonction de protocoles standardisés et non adaptés pour la vie quotidienne de nos concitoyens. J'espère que ceci n'est pas un vœu pieu !

Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé qu'à compter du 11 mai le dé-confinement serait progressif. La vie va reprendre, doucement, son cours. Mais nul ne peut dire comment nous allons devoir vivre à présent. Il faudra encore très longtemps rester vigilants ; se garder des embrassades, des poignées de mains et de tous ces gestes d'amitié qui nous semblaient évidents et sans conséquence.

Pour ce qui concerne la réouverture des écoles primaires pour le 11 mai, il s'agit d'une responsabilité considérable qui repose directement sur les maires et leurs équipes. Les préoccupations sont importantes, en terme d'organisation de la reprise, de définition des catégories d'élèves concernés, de protocoles sanitaires applicables aux personnels et aux enfants, de matériels à prévoir et de mesures à mettre en œuvre pour la désinfection des locaux ! Mais aussi de l'organisation des transports, du périscolaire, indispensables au bon fonctionnement de l'école et qui sont assumés par la commune !

Il est évident que nous aurons de grandes difficultés à nous organiser dans un délai aussi restreint, compte tenu des moyens en personnel et des moyens financiers à mobiliser.

Avec toute l'équipe du corps enseignant, nous sommes à votre écoute pour trouver des solutions adaptées aux besoins des familles tout en limitant les risques.

Avant de laisser la place aux rubriques informatives de la vie au sein de notre commune, je voudrais revenir sur les élections qui se sont tenues ce 15 mars 2020 et je remercie mes colistiers pour la parfaite tenue du bureau de vote dans les conditions du jour qui n'étaient pas simples !

Malgré un contexte d'abstention compréhensible eu égard au virus Covid-19, l'ensemble des candidates et des candidats de la liste proposée ont été élus dès le premier tour de scrutin. C'est la preuve de votre confiance et de votre reconnaissance. Je vous en remercie très sincèrement au nom de tous. Je salue amicalement les élus sortants, pour leur travail à mes côtés durant 6 ans et souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'équipe.

Cette nouvelle équipe s'installera à la fin de l'état d'urgence, en juin probablement. En attendant des jours meilleurs l'équipe sortante assure, au quotidien, la gestion de la commune.

Naturellement, nos projets attendront car l'essentiel est ailleurs ! Toutefois, chacun de nous sait qu'« après la pluie vient le beau temps ! »

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire
Guy HABECKER

INFOS COVID - 19

Ce livre caritatif des Éditions du Signe sera distribué dans vos boîtes aux lettres, dans quelques jours.

"Nous vous offrons en partage ces témoignages qui résonneront en nous comme autant de devoirs de mémoire. Face à cette pandémie, nous avons su réinventer l'altruisme, la solidarité, le goût des autres... Merci à tous nos héros du quotidien ; ils nous donnent foi en l'Humanité. L'heure est désormais à l'espoir, à l'avenir. Ensemble."

Par l'acquisition de ce livre, la Municipalité en notre nom à tous souhaite apporter sa pierre à l'édifice pour aider par l'intermédiaire de la Fondation de France à soutenir ceux qui sont dans la peine ou le besoin.

À nos
HÉROS
du quotidien
Merci!
tous unis
contre le virus
avec la participation de 34 auteurs et artistes

Prix de vente
2€

dont **1€** reversé à la
Fondation de France
pour les soignants,
les chercheurs et les
personnes vulnérables

Fondation de France

igine

INFOS Démarches Administratives

Carte grise - déclaration de vente / achat d'un véhicule - changement de domicile - refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré ...) Toutes ces demandes doivent être réalisées par internet via le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou par des professionnels habilités

Permis de conduire

Les démarches se font **uniquement par voie dématérialisée** : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Passeports et cartes nationales d'identité sont à demander auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil (liste sur le site <https://www.haut-rhin.gouv.fr>)

ASTUCE : pour gagner du temps, remplissez une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>



S'identifier avec
FranceConnect

CONNECTEZ-VOUS FACILEMENT !
aux services publics en ligne en utilisant
<https://franceconnect.gouv.fr>

Distribution de masques dans la commune, pour vous accompagner dans cette nouvelle vie avec le virus

Dans le cadre des mesures mises en place pour la gestion de cette crise sanitaire, le Conseil Départemental a lancé la campagne "Un masque pour les Hauts-Rhinois".

Dès son lancement la municipalité a immédiatement adhéré à ce projet et a décidé d'équiper chaque habitant de Jungholtz de masques en passant commande de 2000 masques.

Après les annonces du Premier ministre, chacun de nous retrouvera à partir du 11 mai, et au fil des semaines, des libertés mises entre parenthèses. Ce retour progressif au mode de vie que nous connaissons ne sera possible qu'en respectant des gestes barrière pour éviter une deuxième vague.

Dès réception des masques en mairie, nous mettrons en place le circuit de distribution. Bien entendu pour les



personnes les plus âgées et/ou malades, nous prévoyons une distribution personnalisée à domicile.

Afin de pouvoir organiser au mieux cette distribution, nous vous demandons de bien vouloir compléter le flyer prévu à cet effet et le ramener lors de la distribution des masques textiles.

La municipalité fera tout son possible pour que chaque habitant puisse vivre au mieux et en toute sécurité dans cette épreuve collective. Il est quasiment certain que nous serons contraints d'apprendre à vivre avec le virus pendant un certain temps encore.

Ensemble, en respectant les consignes, nous y parviendrons. ■

Communiqué de la CCRG

Commandes de masques : Des livraisons échelonnées



Mobilisée en première ligne aux côtés des autres collectivités du département, la CCRG a passé commande de 57 220 masques le 20 avril. Alors que la date de déconfinement approche,

l'approvisionnement en masques se heurte à un retard dû essentiellement au volume commandé par le Département (770 000 pour tout le département), bien plus important que les capacités de production *made in Alsace*. Explications.

« Un masque pour les Haut-Rhinois », l'opération lancée par le Département à laquelle ont répondu favorablement l'ensemble des communautés du Haut-Rhin aura un peu de retard. Chargé de la fabrication de 700 000 masques (70 000 étant produits par l'usine textile Emmanuel Lang pour le Sundgau), le Pôle Textile Alsace a, d'une part, dû faire face à des retards dans la livraison de ses machines et a, d'autre part, été confronté à des modifications réglementaires successives de fabrication pour que les masques respectent certaines normes.

C'est là le revers de l'élan de solidarité qui a pour objectif de soutenir l'emploi et les chaînes de production locale tout en permettant d'acquérir à bas prix (2,16 € unitaire) les masques en raison du volume. Rappelons au passage que les masques sont financés pour moitié par le Département et pour moitié par les communes.

« Il a fallu valider ces hypothèses technologiques, chiffrer les coûts d'investissement, trouver d'éventuels partenaires que nous voulions au maximum français, lancer la production semi-industrielle, la confection étant à ce jour réalisée à la main, identifier des machines

disponibles en France pour lancer la production et se les faire livrer » explique le président de Barral SAS et du Pôle Textile Alsace, Benoît Basier, également président de la corderie Meyer Sansboeuf à Guebwiller.

Afin de faire tomber le maximum de freins, la présidente du Département Brigitte Klinkert s'est, de son côté, mise en relation avec Bercy et a finalement fait accélérer la production. Toujours est-il que malgré toutes les bonnes volontés, le calendrier de livraisons accuse quelques décalages par rapport aux livraisons initialement prévues.

Le Pôle Textile d'Alsace annonce donc que les 700 000 masques seront livrés de manière échelonnée.

La première vague de livraison est prévue au cours de la semaine du 11 mai. La CCRG sera destinataire d'une livraison partielle à l'instar de toutes les autres collectivités du département et recevra l'intégralité de sa commande pour la semaine du 1^{er} juin au plus tard.

« Nous faisons tout notre possible collectivement en lien avec le Pôle Textile Alsace pour accélérer les livraisons. C'est un combat de chaque instant et nous franchissons les obstacles les uns après les autres », concède la présidente du Département.

Les masques commandés sont de catégorie 1, écologiques, en textile, lavables et réutilisables. ■

FLASH INFOS



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, labellisée Pays d'art et d'histoire, participe depuis 2 ans au **"Printemps des cimetières"** afin de mettre en avant le patrimoine funéraire encore méconnu.

Cette année, ce sont les cimetières de Jungholtz qui étaient prévus au programme de la visite en compagnie de M. Bernard Antmann du Consistoire Israélite. Cette visite était initialement programmée pour le 17 mai 2020 à 10h. Mais le Covid-19 va sans nul doute bousculer cette programmation.

Communiqué Pays d'art et d'histoire - Culture - Tourisme de la CCRG
Pôle culturel et touristique de la Neuenbourg

Le Printemps des cimetières

Rendez-vous au cœur des jardins de pierre ...

15/16/17
MAI 2020



MÉMOIRE

En Alsace, des « veilleurs de mémoire » au chevet des cimetières

Il y a des gens qui sont veilleurs pour les châteaux-forts en Alsace, d'autres bénévoles, fédérés par le Conseil Départemental, ne sont pas juifs mais veillent sur les cimetières israélites alsaciens.

Les juifs d'Alsace ont représenté plus de la moitié des juifs de France au XVIIIe siècle mais ont dû attendre 1791 pour avoir le droit de revenir dans les villes, qui leur avaient été interdites au XIVe siècle. L'Alsace compte 67 cimetières israélites, des lieux difficiles à protéger.

Francis et Solange Laucher en signant la charte ont rejoint le réseau des **"veilleurs de mémoire"** et surveillent le cimetière israélite de Jungholtz et ses abords. Leur rôle consiste à assurer une présence et à signaler les éventuels problèmes - ils ont pour consigne de ne pas intervenir s'ils surprennent une profanation, mais de prévenir les forces de l'ordre.

Dans ce vaste cimetière créé, en 1655 dans les douves du château-fort, cohabitent des tombes très anciennes couvertes de mousse et parfois de guingois, et des sépultures toutes neuves, sur lesquels de petits cailloux témoignent du passage récent de proches.



Texte extrait du site : <https://www.geo.fr/histoire/alsace-qui-sont-les-veilleurs-de-memoire-anges-gardiens-des-cimetieres-juifs-199091>

Distinctions



Deux membres fondateurs de l'Association des Aviculteurs de Jungholtz ont été décoré et promu dans l'ordre du Mérite Agricole.

Il s'agit de Henri KAUFFMANN qui a été décoré de la médaille de Chevalier du Mérite Agricole et de Joseph BOLTZ, président d'honneur de l'association, qui s'est vu décerné le titre d'Officier du Mérite Agricole.

Mis à l'honneur, en présence de Mme Karine PAGLIARULO, Vice Présidente du Conseil Départemental, de M. Gérard KIELWASSER, Président de la Fédération Alsace et Président de l'Union Départemental des Aviculteurs et de notre maire, M. Guy HABECKER, lors de l'inauguration de l'exposition avicole marquant aussi le 60^{ème} anniversaire de l'association.

Mme Madeleine FEDER

Mme Madeleine FEDER née ARNOLD en 1929, a eu le plaisir de fêter son 90^{ème} anniversaire entourée de sa famille.

A l'occasion de ce grand anniversaire M. le Maire et Francis son adjoint ont tenu à lui remettre le traditionnel panier fleuri et garni.

Une soirée très émouvante auprès de Mme FEDER qui a la grande chance malgré les aléas de sa santé de pouvoir continuer à vivre chez elle.

Foyeux Anniversaire



Toutes nos sincères félicitations à la famille pour son engagement auprès de l'une des doyennes de notre village.

Et pour vous Mme Madeleine FEDER, nous vous souhaitons encore de belles journées et de profiter de tous ces petits plaisirs du quotidien comme vous avez toujours su le faire.

M. André SEILNACHT

En ce 29 janvier 2020, Maire et adjoints se sont rendus chez M. André SEILNACHT pour fêter avec lui et quelques membres de sa grande famille ses 80 ans.

En effet, M. SEILNACHT est né le 29 janvier 1940.

Né à Soultz, mais Jungholtzien de cœur, comme Francis notre adjoint, lui aussi natif de Soultz, c'est donc tout naturellement que la conversation s'est orientée vers ses jeunes années, les connaissances communes et ses exploits sportifs et militaires.



Des exploits couronnés de succès à en croire le nombre de trophées qui lui ont été décernés.

M. André SEILNACHT est aussi très actif au sein de la section UNC de Soultz et environs.

Ainsi, durant de nombreuses années, il a été "porte-drapeau" de l'UNC (association des anciens combattants) et dans ce cadre toujours présent lors des cérémonies de dépôt de gerbe du souvenir au pied du monument commémoratif de la commune en mémoire des événements passés.

Par ailleurs, la Municipalité l'a vivement félicité pour sa nomination et l'obtention toute récente de la **médaille militaire**. Ce fut une raison de plus de trinquer avec lui et sa famille réunie.



En effet, pour son action militaire en tant que canonnier dans l'artillerie, il a eu l'honneur d'être décoré de la Médaille militaire selon le décret du président de la république du 30 octobre 2019, publié au Journal officiel du 1er novembre 2019.

Une décoration militaire française, instituée en 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte destinée aux soldats et aux sous-officiers.

Elle est parfois appelée *Légion d'honneur du sous-officier*, *Médaille des braves* ou *bijou de la nation*.

Elle est décernée par le président de la République sur proposition du ministère des Armées.

Un nid de chevaliers brigands : le château de Jungholtz du XIII^e au XV^e siècles (1^{ère} partie)

Malgré sa petite taille, le château de Jungholtz a beaucoup fait parler de lui, notamment en 1497-1498, lorsqu'un des nombreux conflits entre la ville de Sultz et les possesseurs du château faillit dégénérer en lutte entre les Wittelsbach et les Habsbourg. Cet épisode oublié de notre histoire locale montre bien que les possesseurs successifs du fief de Jungholtz étaient turbulents et volontiers querelleurs. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette mentalité qui semble imprégner les murs du château.

D'une part il faut tenir compte de la position du château : il était bâti sur une éminence naturelle dominant le village au sud, à environ 340m. d'altitude. Il était situé à l'entrée de la vallée de Rimbach, derrière Sultz, et, du haut de la colline, on porte le regard sur la plaine d'Alsace, la Forêt-Noire et le Jura. Cela fait du château de Jungholtz l'une des meilleures forteresses de la région.

D'autre part le château se trouve à une position frontalière, à la limite des terres de l'évêque de Strasbourg et des possessions habsbourgeoises. En effet, les Habsbourg possédaient là un domaine consistant surtout en forêts, qui s'étendait sur la rive gauche de la vallée, entre le Rimbach et la crête, depuis l'Erlenbach jusqu'à Jungholtz, en englobant le village de Rimbach. Ce territoire se trouvait par conséquent entre les terres de l'abbaye de Murbach et le bailliage de Sultz. Or les tenanciers de Jungholtz étaient le plus souvent investis de ce fief de la maison d'Autriche. Dès lors on comprend que les possesseurs successifs du château, des origines jusqu'à l'arrivée des Schauenbourg au XV^e siècle, profitant de la place forte et de sa position frontalière, aient eu une politique de balancier entre les différents seigneurs. Ils ont fait du château un nid de brigands, d'où partaient leurs raids.

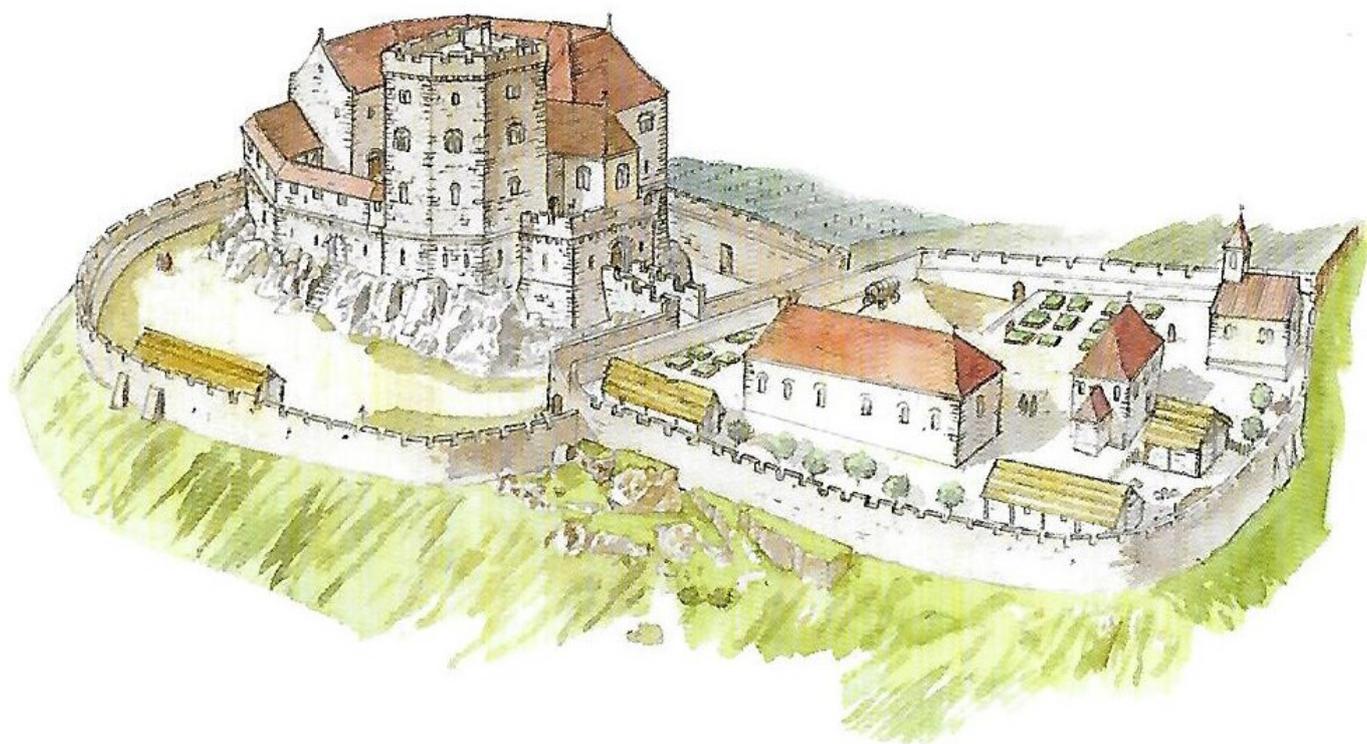


Figure : Reconstitution du château de Jungholtz en 1793 (dessin de Christophe Carmona)

Aux origines du château : la famille de Jungholtz

Une tradition de la famille de Schauenbourg placerait la construction de ce château en 1050, mais cette affirmation n'est étayée d'aucune preuve. Auguste Gasser, quant à lui, se fonde sur une clause d'un traité conclu entre Conrad, évêque de Strasbourg, et Rodolphe de Habsbourg suppose que le château a été élevé peu après le couvent de Thierenbach (construit vers 1130), pour la défense de cette maison religieuse. Cette hypothèse est séduisante mais difficile à démontrer. Il est difficile d'être catégorique à

propos de la date de construction du château de Jungholtz. On peut néanmoins admettre l'interprétation selon laquelle le château fut élevé pour la défense de Thierenbach.

Ce château de Jungholtz est, semble-t-il, entre les mains d'une famille du même nom dès son apparition. Cette famille noble est de vieille noblesse de Thuringe. On peut imaginer que cette famille dénomma sa nouvelle habitation de son patronyme. Le nom du château, de la famille et du village semble lié aux grands défrichements des XII^e et XIII^e siècles.

La première mention de la famille de Jungholtz apparaît en 1220 lors d'un conflit avec les Hattstatt au sujet de l'église de Herrlisheim. Le fait que, dès 1220, la famille de Jungholtz soit citée signifie que le château du même nom avait déjà été édifié. En effet, la présence dans les textes d'un seigneur prouve l'existence de la forteresse éponyme. En 1233, Conrad de Jungholtz est témoin d'un acte de donation du comte Ulrich de Ferrette. Ce Conrad I doit être le fondateur de la lignée des Jungholtz.

En 1259, les frères Jean, Conrad II, Egelolf et Wernher de Jungholtz, fils de Conrad I, et leur cousin Cuno, seigneurs de Jungholtz, font oblation de leur château à l'évêque de Strasbourg, Henri de Stahleck, c'est à dire, qu'ils lui offrent le château et le reprennent en fief. Il est vraisemblable que l'évêque de Strasbourg confia la construction d'un château sur le piton rocheux de Jungholtz à la famille du même nom. Ce château devait protéger le vallon de Rimbach en même temps que le prieuré de Thierenbach. L'acte précise que les hommes de l'église de Strasbourg qui voudraient résider sur la montagne de Jungholtz leurs sont aussi concédés en fief. Ces hommes ont vraisemblablement le statut de serfs, ou, en tout cas, ne sont pas complètement libres, puisqu'ils peuvent être inféodés. C'est l'origine du village de Jungholtz, qui, dans un premier temps, s'était blotti au pied du château. Cette chartre est réellement la première mention du château.

Un épisode assez cruel se déroula en 1270. Un domestique de Jean de Jungholtz fut surpris comme faux-monnayeur et on le fit bouillir à Sultz. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un procès de "lampiste", car le domestique habitait le château. Les Jungholtz étaient loin des preux chevaliers dont les chansons de geste se font l'écho. Il s'agissait bien plutôt de brigands, volontiers querelleurs. Les Jungholtz étaient par ailleurs liés par des liens matrimoniaux avec d'autres chevaliers de la même "espèce". Dans une donation faite en 1278 par Cuno de Jungholtz aux chevaliers de Saint-Jean de Dorlisheim, nous apprenons que sa sœur Anne était l'épouse de Wernher le Rouge de Laubgassen. Ce dernier était l'un des vassaux les plus turbulents de l'évêque de Strasbourg, pour son fief du Laubeck. Le même acte nous apprend que Cuno de Jungholtz avait épousé Elsa, fille d'un seigneur puissant, Hartmann de Rathsamhausen. On constate que les Jungholtz avaient des alliances puissantes, ce qui porte à croire qu'ils étaient respectés et que leur alliance était recherchée.

En 1336, un conflit surgit entre les membres de la famille Jungholtz au sujet de la possession effective du château. Hennemann, l'aîné de la lignée, a des prétentions sur l'ensemble du château et ses dépendances, parce que ce fief est tenu en indivis par la famille depuis des temps immémoriaux selon lui. Hennemann désirait donc faire du château une frêrêche, c'est à dire une communauté familiale qui pratiquait la cohabitation et l'indivision des biens, des profits et des dépenses. Hennemann porta plainte devant le tribunal épiscopal à Molsheim. Hug de Geroldseck, ayant consulté un certain nombre d'arbitres, nobles et non nobles, conclut que le fief était une ganerbie, c'est à dire un fief divisé, et que Hennemann n'avait jouissance que d'une partie du château. Le château était alors divisé en trois parts. L'acte de 1336 est précieux parce qu'il décrit le fief de Jungholtz : le château de Jungholtz, tel qu'il est compris dans ses fossés et le Rimbach jusqu'à la rue des Juifs, c'est à dire la rive droite de la rivière, fief de l'évêché, et les personnes qui résident à proximité du château.

Auguste Gasser affirme que la famille Jungholtz s'est éteinte peu après 1355. Cependant dans un acte daté de 1376, lors du passage des troupes « anglaises » en Alsace, Ulrich et Bruno de Ribeaupierre appelaient à l'aide des chevaliers, dont *Heinrich von Jungholcz*. Il semble que cet *Heinrich* soit le dernier représentant mâle de la lignée des Jungholtz qui s'est donc éteinte après 1376. La dernière représentante de la lignée fut Marguerite de Jungholtz, dont le mari, Hug zu Rhein, fonda en 1400 un anniversaire dans l'église Saint-Étienne de Mulhouse en faveur de son épouse défunte.



L'histoire du château de Jungholtz aux XIII^e et XIV^e siècles est assez confuse et attachée à celle de la famille du même nom. On peut penser que l'érection du château qui donna son nom au village se situe dans la première moitié du XIII^e siècle. La première mention est cependant tardive, puisqu'elle date de 1259. La famille de Jungholtz a possédé le château jusqu'à son extinction dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Nous ne connaissons l'histoire de ce château qu'au travers de celle de ses possesseurs. Nous ignorons tout des événements liés aux guerres et aux phénomènes naturels. Le château eut-il à souffrir du passage des troupes de Thiébaud de Ferrette en 1298 ou de celui des troupes anglaises en 1365 et 1375 ? A-t-il souffert du tremblement de terre de Bâle de 1356 qui toucha par exemple le Bucheneck et le Freundstein ? Seules des fouilles archéologiques sur le site pourraient éclairer l'obscurité des sources.

Bertrand RISACHER ■

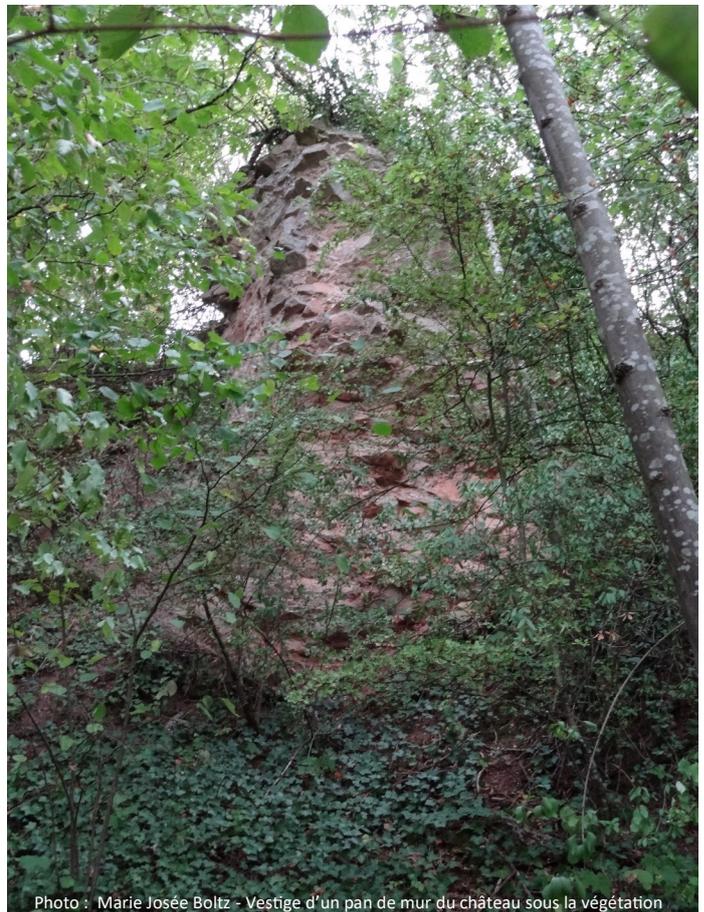
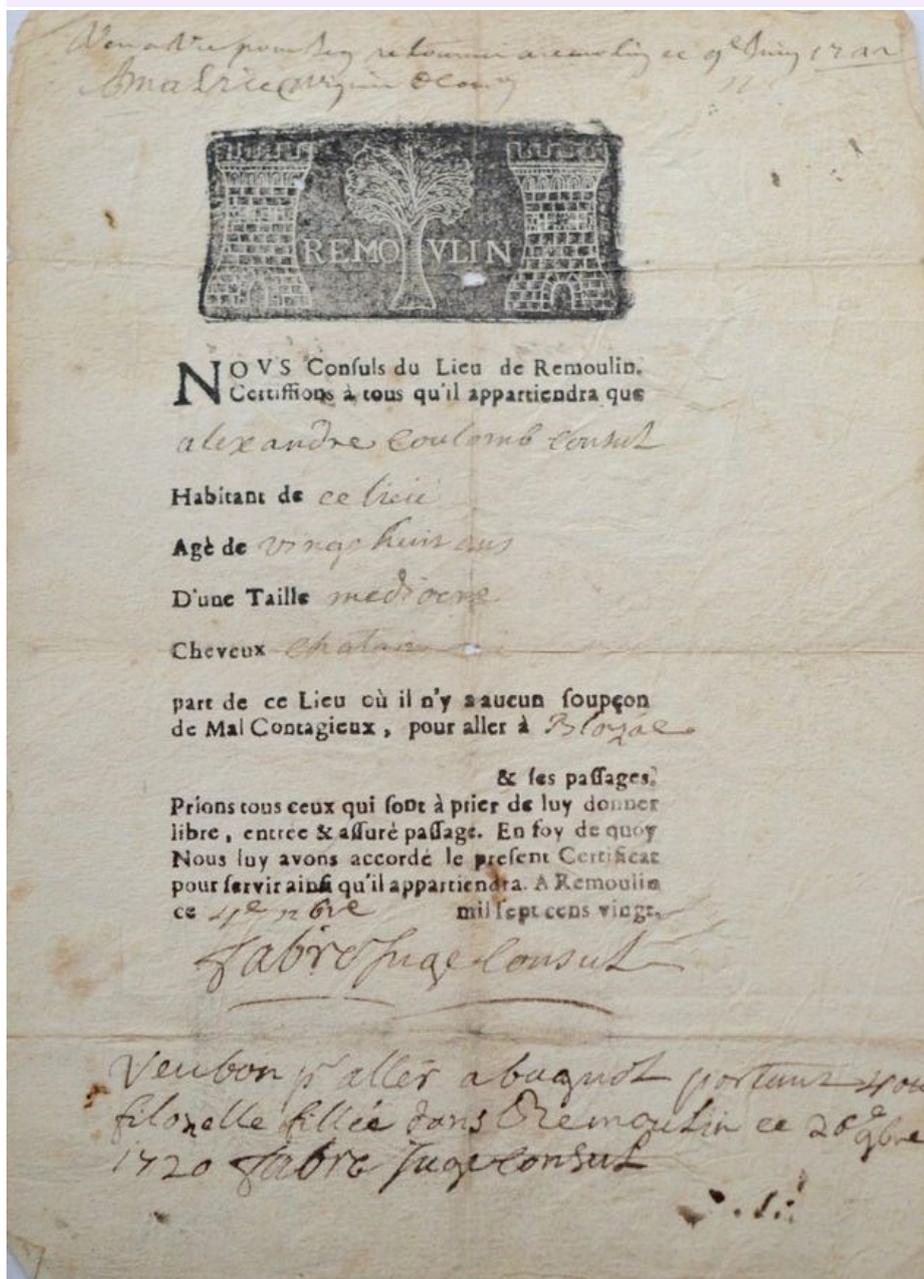


Photo : Marie Josée Boltz - Vestige d'un pan de mur du château sous la végétation

Laissez-passer officiel durant la grande épidémie de 1720

Cette attestation de déplacement de 1720 va vous rappeler une situation d'actualité...
Bon! On ne la trouvait pas sur son smartphone, ou en la téléchargeant ... ☺



Trois siècles avant l'épidémie du nouveau coronavirus, les Français devaient déjà remplir des attestations de déplacement, en témoigne cette archive de 1720 repérée par un historien.

Aussi inhabituelle que cette situation puisse nous paraître, elle n'est pourtant pas inédite.

La preuve avec cette attestation de déplacement datée du 4 novembre 1720, vendue par la librairie parisienne *Traces Écrites* et partagée sur Twitter ce mercredi 22 avril 2020 par Jérémie Ferrer-Bartomeu, docteur en histoire, diplômé de l'École des Chartes et enseignant-chercheur à l'université de Neuchâtel en Suisse.

Elle autorise le déplacement d'un certain Alexandre Coulomb pour rejoindre la ville de Blauzac depuis sa localité de Remoulins, dans le Gard, dont les belles armes ornent le haut de la feuille. Et atteste qu'il n'y a dans ce lieu, "aucun soupçon de mal contagieux".

Pas de Covid-19 à l'époque, mais une épidémie de peste partie en 1720 du port de Marseille, qui fit plus de 100.000 morts. "Les épidémies de peste et de choléra sont endémiques à cette époque", raconte Jérémie Ferrer-Bartomeu au *HuffPost*.

"L'encadrement médical était très faible, donc il n'y avait pas d'autres choix que d'interdire les déplacements. On a même tenté de confiner la ville de Marseille, comme l'évoque Marcel Pagnol dans *Les Pestiférés*."

Si ce document daté d'il y a 300 ans surprend de par son écho avec notre quotidien de confinés, il est pourtant plutôt commun à l'époque, avance l'historien. "Ces attestations de déplacement sont relativement courantes du XVIe au XVIIIe siècle. Les mobilités sont contraintes, les habitants ne se déplacent pas et ne passent pas les portes des villes comme ils veulent", poursuit Jérémie Ferrer-Bartomeu.

"Le caractère officiel de ce document, imprimé puis complété de façon manuscrite, montre que la situation est grave", et Alexandre Coulomb ne se déplace certainement pas "par plaisir" mais plutôt pour demander de l'approvisionnement à ses confrères de Blauzac ou évoquer la question de la sûreté des rues, avance le chercheur.

Si les dispositifs de contrôle des mobilités ont tendance à

être systématisés à l'époque, preuve de l'importance grandissante de la surveillance de l'État sur les individus, ils sont renforcés en temps de crise. "En contexte épidémique, se déplacer sans attestation pouvait aller jusqu'à la mort. Si le territoire était mis en quarantaine, vous pouviez être fusillé ou pendu", assure Jérémie Ferrer-Bartomeu.



300 ans plus tard, la peine est plus clémente. Se déplacer dans les rues françaises sans autorisation dérogatoire en pleine épidémie de Covid-19 est passible d'une amende de 135€. ■

Que de changements en si peu de temps au sein de nos écoles ...

En septembre dernier la rentrée scolaire s'est faite à Jungholtz avec 3 nouveaux professeurs des écoles. C'est donc une équipe de 5 enseignants avec notre directeur Jean François, qui a eu la charge de la mise en œuvre de plusieurs changements voulus par le gouvernement. Des changements qui accordent la priorité à l'école maternelle, au CP et au CE1 avec entre autre l'instruction voulue obligatoire à 3 ans, l'impact de la loi du 26 juillet 2019, la mise en œuvre du plan "Pour une école de la confiance" et le thème de l'environnement qui figure au rang des priorités affichées par le ministre.



Le 17 mars le confinement est instauré !

Cette période de crise collective, avec son flots d'informations négatives, est génératrice d'angoisses qui nous submergent, quels que soient l'âge, l'origine sociale, la situation familiale.

Le Coronavirus a fait son apparition et il a considérablement bousculé notre mode de vie et ceci jusqu'au fonctionnement même de la vie scolaire.

Durant des semaines il nous a fallu apprendre à vivre au jour le jour sans pouvoir faire de plan concret pour la suite...

A présent on parle de réouverture des écoles, d'une rentrée progressive par petits groupes avec un suivi personnalisé ...

Ce dimanche 3 mai, le ministère de l'Éducation nationale vient de publier, un protocole relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles primaires. Un document de 55 pages qui détaille le dispositif sanitaire qu'il demande de mettre en place pour chaque aspect de la vie scolaire, récréation, accueil des élèves, restauration ...

Quelques jours uniquement pour trouver des solutions adaptées à notre commune ... Ensemble, en respectant les consignes, nous mettrons en œuvre tout ce qu'il sera possible de faire pour une organisation optimale !

Je tiens à remercier vivement toute l'équipe pédagogique (enseignants, ATSEM) mais aussi tous les acteurs qui interviennent au sein du SIVOS pour le bon fonctionnement de nos écoles.

Le 5 mai, le Président de la République, Emmanuel Macron en visite à l'école primaire Pierre de Ronsard de Poissy (Yvelines) a fait des déclarations intéressantes ...

- A partir du 12 mai, "on va accueillir progressivement les élèves"
- "Je veux plutôt une bonne rentrée qu'une rentrée en nombre"
- Le chef d'État a évoqué une "autre organisation" celle de classes plus petites, où "le temps sera organisé

différemment, autour de quatre temps de la vie des enfants » a-t-il affirmé avant d'ajouter : « Il y aura le temps où les enfants sont à l'école (...) dans une classe. Il y aura le temps où les enfants auront de l'étude dirigée, ce qui permet d'avoir des classes moins nombreuses. Il y aura le temps où, avec les communes et avec un engagement financier de l'État, on va organiser une vie qui est pédagogique, mais non scolaire". Emmanuel Macron a parlé du dispositif baptisé "2S2C" pour "sport, santé, civisme et culture". "On va demander aux acteurs sportifs et culturels de s'engager avec nous à l'école, (...) sur la base du volontariat. Et puis il y aura un temps qui continuera à se faire à distance, à la maison" a-t-il conclu.

Mais il y a aussi du positif dans cette situation exceptionnelle : le monde de l'argent et des analyses uniquement comptable a montré ses limites, la crise a réveillé des élans de solidarité que l'on ne soupçonnait pas.

Pas de fermeture de classe en milieu rural

"La priorité donnée au 1^{er} degré se poursuit et se renforce en 2020, dans le contexte de crise sanitaire que traverse actuellement le pays", indique le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a annoncé le 27 mars dernier sur TF1 qu'au vu des « circonstances exceptionnelles », à la rentrée 2020, il ne fera pas « une seule fermeture de classe en milieu rural à l'école primaire sans l'accord du maire ».

« Il s'agit de garantir les meilleures conditions pour les élèves à la rentrée, après une année perturbée », a indiqué de son côté Edouard Geffray dans Le Monde.

infos +

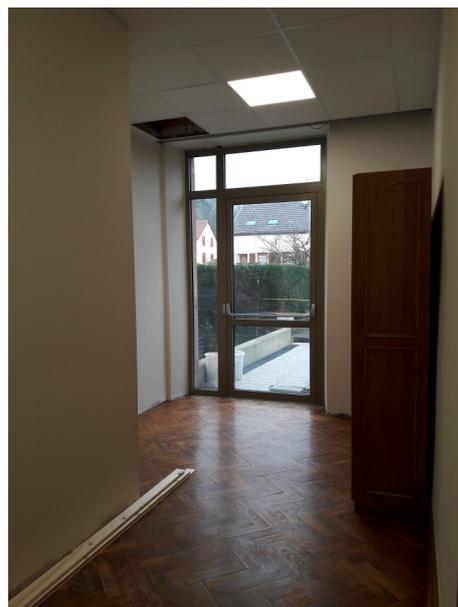
Pour mémoire : nombre de classes d'école primaire en France à la rentrée 2019 :

- 86 297 classes de préélémentaire
- 7 059 classes mixtes
- 161 002 classes élémentaires
- Soit un total de 254 358 classes.

INFO TRAVAUX



10 Mars 2020 - Fin des travaux d'accessibilité de la Mairie avec la création de la **nouvelle entrée de la Mairie** et la remise à neuf de la salle du conseil, impactée par les travaux d'accessibilité.



La dernière phase des travaux de mise aux normes dans le cadre de l'accessibilité de la Mairie est à présent bouclée avec la création de la passerelle permettant l'accessibilité de plein pied à la Mairie.

Cette solution pérenne avait été retenue car à l'instar d'un monte escalier ou d'un ascenseur elle ne requiert pas de frais de maintenance ni de visites de contrôle de conformité.

La salle de conseil, inévitablement, a été légèrement réduite, mais c'est pour la bonne cause ☺... L'accès à la Mairie quant à lui est, à présent, sécurisé avec la mise en place d'un système d'ouverture à distance avec caméra.



RETOUR EN IMAGES ...du 1^{er} janvier au 17 mars

Vœux du maire - vendredi 3 janvier 2020



1^{er} mars 2020 - Carnaval





Commémoration du 75^{ème} anniversaire de la libération de Jungholtz mardi 04 février 2020



La commémoration du 75^{ème} anniversaire de la libération de Jungholtz s'est déroulée en trois temps. Une préparation en amont à l'école en collaboration avec Guy Violini, la cérémonie au monument aux morts avec le dépôt par les jeunes d'une fleur pour chaque nom cité puis dans l'après midi une rencontre intergénérationnelle à l'école.

Une rencontre très riche au cours de laquelle nos aînés témoins de ce jour mémorable ont pu répondre aux questions de la jeune génération. Des témoignages remplis d'émotions pour ceux qui, il y a 75 ans, étaient aux premières loges de cette libération.



État Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Mois	Nom	Prénom	Date de naissance
Avril	ADAM née CHRISTMANN	Marie Odile	29/04/1943
	ANSEL	Eugène	11/04/1938
	BALDINGER	Robert	27/04/1943
	BALDINGER née MURE	Monique	06/04/1940
	BIHRY	Marie Madeleine	13/04/1926
	BOLTZ née HEYER	Lucie	25/04/1938
	BRUCKER	Antoine	27/04/1942
	DASILVA MARQUES	Emilia	07/04/1947
	HARTMANN	Gérard	21/04/1938
	HEINRICH née MUNCH	Francine	07/04/1946
	HUG	Gilbert	21/04/1942
	KAUFFMANN née LENDER	Emilienne	15/04/1938
	KIHL	Roland	04/04/1944
	KURST	Gérard	25/04/1947
	LACOTE née BURGER	Violette	09/04/1947
WEHRLÉN née BERBETH	Marie-Hélène	17/04/1946	
Mai	ANNAHEIM	Maurice	20/05/1949
	BURGER née SEILLER	Bernadette	23/05/1950
	CHRISTMANN née NEHR	Marie	07/05/1944
	DE OLIVEIRA	Abilio	12/05/1935
	HARTMANN née BAUER	Andrée	08/05/1943
	HUG née GISSELBRECHT	Christiane	12/05/1942
	LACOTE	Etienne	19/05/1949
	LAUCHER née HEINRICH	Marie Rose	23/05/1949
	POGGI née MEYER	Jeanne	05/05/1924
	ROESCH	Jean-Marie	15/05/1949
ZIRNHELD née WACH	Marie	03/05/1929	
Juin	BADER	Henri	04/06/1950
	BALDINGER	Jean Paul	22/06/1947
	BLUEM	Pierre	16/06/1941
	BRUCKER née BRACH	Marie	11/06/1944
	CRASSOUS	Josiane	06/06/1950
	ELSAESSER	Jean	16/06/1942
	GIARDINO née POGGI	Marie	25/06/1948
	HESSE	Gérard	21/06/1935
	WEHRLÉN	Jean-Pierre	18/06/1947
	ZIEGLER née LAMBERT	Marcelle	25/06/1935
Juillet	ADAM	Gilbert	03/07/1940
	ALTHEIMER	Lucien	06/07/1926
	BALDINGER née WEHRLÉN	Nicole	05/07/1949
	BIEBLER née TSCHUDY	Erna	12/07/1938
	BLUEM née SCHAFFHAUSER	Christiane	23/07/1945
	BROQUET	Jean-Paul	25/07/1948
	HESSE née WELLENREITER	Liliane	11/07/1939
	KAUFFMANN	Henri	06/07/1934
	LAPP	Joseph	20/07/1932
	LAPP née HAEGEL	Marie	10/07/1935
	LEDIN	Jean-Louis	12/07/1947
	WICKY	Charles	30/07/1947

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

Joyeux Anniversaire Jeanne



Il y avait une effervescence inhabituelle dans la maison du 2 Impasse du château ce mardi 5 mai. Une belle réunion de famille pour passer un très joli moment avec une personne pétillante de vie qui est née le 5 mai 1924, Mme Jeanne POGGI, la doyenne de notre village qui fêtait ses 96 ans.

En forme et non sans une pointe d'émotion, elle a levé son verre avec ses proches venus partager ce moment avec elle. C'est avec enthousiasme qu'elle a soufflé cette nouvelle bougie, plutôt satisfaite de sa longévité qu'elle ne s'explique pas, mais qu'elle vit chaque jour avec plaisir, à domicile, auprès des siens.

Agenda

8 MAI

Ce 8 mai 2020 ne sera pas comme les autres. Comme tous les ans, des cérémonies étaient programmées pour commémorer la capitulation allemande en 1945, mais à l'occasion des 75 ans de cette date historique, ces commémorations devaient avoir une résonance particulière. "Ce 75e avait une force colossale, car c'est sans doute le dernier grand anniversaire où on peut avoir quelqu'un qui dit : 'J'y étais, j'ai vu'".

En raison du confinement et de la situation sanitaire en France, ce rassemblement n'aura pas lieu.

La municipalité vous encourage malgré tout à rendre un hommage individuel et propose à ceux qui le souhaitent de pavoiser fenêtres ou balcon aux couleurs nationales.

RAPPEL - Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pour toutes les autres dates, nous vous les communiquerons au fur et à mesure de l'évolution de l'actualité.

Décès survenus depuis le 1er Janvier 2020

Monsieur BLUEM Jean Bernard le 28/01/2020
 Monsieur BERBETH Albert Richard le 28/03/2020
 Monsieur REYER François le 12/04/2020
 Madame SCHWAMM née DISSEL Philomène le 15/04/2020

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Jour	Horaires	Particularités
Lundi	9h à 12h / 17h à 18h	Permanence des élus lundi de 18 à 20h
Mardi	9h à 12h	
Jeudi	- / 14h à 16h	

ou sur rendez-vous

Téléphone 03 89 62 22 11 - @mairie.jungholtz@wanadoo.fr